

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 41), BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BEROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 45), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte (jusqu'à la question 45), HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, WALLART Annie, MERLIN Régine, NEVEU Jean (jusqu'à la question 41), NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry (jusqu'à la question 6), TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à NOREL Francis, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge (à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur VERWAERDE Patrick est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
3 décembre 2024

EAU POTABLE

DISTRIBUTION EN EAU POTABLE DU BÉTHUNOIS - AUGMENTATION DU VOLUME DE STOCKAGE ET CRÉATION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT SUR UNITÉ HYDRAULIQUE - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Garantir la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire.

Le territoire du Béthunois est la plus grande unité hydraulique de distribution en eau potable du territoire (275 kilomètres de réseau, 21 000 abonnés, 7 300 m³/j mis en distribution). Elle peut aussi alimenter en secours, pour partie, les unités hydrauliques voisines (Essars, Hinges, Vendin-les-Béthune, Oblinghem, Chocques, Labeuvrière, communes de l'ex-Syndicat des eaux SIADEBP).

L'unité de traitement et de distribution en eau potable du Béthunois comprend 4 forages (2 actifs et 2 inactifs) et une filière de traitement du fer au lieu-dit « Beau Marais » situé rue du Beau Marais à Béthune ainsi que 2 réservoirs « Dubuisson » et « théâtre ». Les ouvrages de stockage existants, d'un volume de 3 600 m³ sont situés à 530 m et 1 000 m des forages.

Néanmoins, les 4 forages du Béthunois, au champ captant du « Beau Marais », sont de plus en plus sollicités pour assurer la distribution en eau potable des communes d'Annezin, Béthune, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Hesdigneul-lès-Béthune, Vaudricourt, Drouvin-le-Marais, Verquin, Verquigneul, Labourse et Sailly-Labourse. En conséquence, la concentration en polluants divers (nickel notamment) s'accroît. Deux forages, F1 et F3, ont été fermés en raison de dépassements de la concentration autorisée en nickel.

Par ailleurs, l'autonomie du réservoir de tête « Dubuisson » est aujourd'hui critique, de l'ordre de quelques heures. L'étude diagnostique et le Schéma Directeur territorial Eau Potable, en cours d'achèvement, mettent en évidence la nécessité de créer un second réservoir principal en complément du réservoir existant « Dubuisson », afin d'atteindre une autonomie de l'ordre de 24 H de consommation.

Pour satisfaire à terme 24 heures d'autonomie de stockage théorique sur l'UDI (Unité de Distribution d'eau potable) du Béthunois, et de répondre à l'enjeu de qualité en eau du territoire, il est nécessaire de réaliser les travaux d'investissement suivants, à Béthune :

- la création d'un ouvrage de stockage supplémentaire de minimum 3000 m3 au lieu-dit « Beau Marais » ;
- la réhabilitation du château existant « Dubuisson »
- la déconstruction du réservoir du « Théâtre »
- le remplacement de l'usine de traitement existante du Fer par un nouvel équipement qui permettra de traiter le Fer et le Nickel.

L'investissement est estimé à 10 370 000 € HT, et fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, sous réserve des nouvelles conditions du 12^{ème} programme à compter de 2025.

Le calendrier prévisionnel prévoit le démarrage de l'opération au 1er trimestre 2025 pour une durée de 5 ans.

Des travaux d'interconnexion et de renforcement sur les réseaux se poursuivront dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 28 novembre 2024 et l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Régies Eau et Assainissement du 28 novembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver :

- le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 10 370 000 € HT, selon les modalités détaillées dans le document ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le programme d'actions sur l'unité de distribution du Béthunois et son enveloppe financière prévisionnelle, d'un montant de 10 370 000 € HT, selon les modalités détaillées dans le document ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **06 DEC. 2024**

Et de la publication le : **06 DEC. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe



SCAILLIEREZ Philippe

ANNEXE n°1 : PROGRAMME

AUGMENTATION DU VOLUME DE STOCKAGE ET CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT SUR L'UNITE HYDRAULIQUE DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE DU BETHUNOIS

Les objectifs de l'opération :

Le Béthunois est la plus grande unité hydraulique de distribution en eau potable du territoire (275 kilomètres de réseau, 21 000 abonnés, 7 300 m³/j mis en distribution, dont 780 m³/j exportés). Elle peut aussi alimenter en secours, pour partie, les unités hydrauliques voisines (Essars, Hinges-Vendin-Oblinghem, Chocques-Labeuvrière, communes de l'ex syndicat SIADEBP).

L'unité de traitement et de distribution en eau potable du Béthunois comprend 4 forages (2 actifs et 2 inactifs) et une filière de traitement du fer au lieu-dit « Beau Marais » situé rue du Beau Marais à Béthune ainsi que 2 réservoirs « Dubuisson » et « théâtre ». Les ouvrages de stockage existants, d'un volume de 3 600 m³ sont situés à 530 m et 1 000 m des forages.

Néanmoins, les 4 forages du Béthunois, au champ captant du « Beau Marais », sont de plus en plus sollicités pour assurer la distribution en eau potable. En conséquence, la concentration en polluants divers (nickel notamment) s'accroît et s'approche aujourd'hui, voire dépasse même les seuils de qualités. Deux forages, F1 et F3, ont été fermés en raison de dépassements de la concentration autorisée en nickel.

Par ailleurs, l'autonomie du réservoir de tête « Dubuisson » est aujourd'hui critique, de l'ordre de quelques heures. Le Schéma Directeur met en évidence la nécessité de créer un second réservoir principal en complément du réservoir existant « Dubuisson », afin d'atteindre une autonomie de l'ordre de 24 H de consommation.

Les enjeux et besoins à satisfaire

Ce programme répond à l'enjeu suivant :

Garantir l'approvisionnement et la qualité en eau du territoire :

- en termes de quantité par la création et la réhabilitation d'ouvrages de stockage
- en termes de qualité par la mise en place de traitement

Les éléments du programme

Pour satisfaire à terme 24 heures d'autonomie de stockage théorique sur l'UDI du Béthunois, et de répondre à l'enjeu de qualité en eau du territoire, les travaux d'investissement doivent prendre en compte :

- la création d'un ouvrage de stockage supplémentaire de minimum 3000 m³ au lieu-dit « Beau Marais » à Béthune ;
- la réhabilitation du château existant « Dubuisson » ;
- la déconstruction du réservoir du Théâtre
- le remplacement de l'usine de traitement existante du Fer par un nouvel équipement qui permettra de traiter le Fer et le Nickel..

Les contraintes sociales, urbanistiques, environnementales... :

Les aménagements doivent faire l'objet d'une acquisition foncière et devront s'intégrer dans le contexte urbain limitrophe.

Les travaux se situent dans les périmètres immédiat et rapproché du champ captant situé à BETHUNE au lieu-dit Beau-Marais.

Calendrier prévisionnel :

Le calendrier prévoit d'engager l'opération à partir du 1^{er} trimestre 2025 pour une durée de 5 ans (études et travaux).

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée à 10 370 000 € HT est décrite dans l'annexe financière ci jointe.

Le plan de financement :

Les études diverses, la maîtrise d'œuvre et les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, sous réserve de l'approbation de l'opération et des nouvelles conditions du 12^{ème} programme de l'AEAP à compter de 2025.

**ANNEXE 2 : ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE
ET PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES EN € HT		RECETTES ESTIMEES	
Travaux et aléas	8 500 000 €	*sous réserve de l'approbation de l'opération par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et des nouvelles conditions du 12ème programme à compter de 2025	
Maîtrise d'œuvre	1 000 000 €		
Missions diverses et autres frais (études géotechniques, coordination SPS, contrôle technique, levé topographique)	820 000 €		
Terrain foncier	50 000 €		
TOTAL DEPENSES	10 370 000 €	TOTAL RECETTES	10 370 000 €
		Subvention Agence de l'Eau Artois-Picardie*	2 935 000 €
		Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane	7 435 000 €

**Sous réserve des nouvelles conditions du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, à compter de 2025.*